

# RAPPORT ANNUEL 2018

## SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



©Kaptura

[www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr)



Annemasse **Agglo**  
Annemasse - Les Voirons Agglomération

## **PREAMBULE**

En vertu de la loi n°95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, les Maires des communes ou les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), compétents en matière de collecte ou traitement des déchets, sont désormais tenus de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur les activités du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public. Ainsi, il est tenu à la disposition du public et un exemplaire est transmis au Préfet pour information.

Il a pour objectif de présenter les résultats techniques et financiers du dispositif d'élimination des déchets. Depuis le 30 décembre 2015, de nouvelles dispositions ont été détaillées dans le cadre du décret n°2015-1827 concernant sa rédaction.

## **CONSTITUTION D'ANNEMASSE AGGLO**

Le 5 décembre 2007, en application de l'article L.5211-41-3 du CGCT, la Communauté d'Agglomération de la Région Annemassienne (CARA) et la Communauté de Communes des Voirons (CCV) ont fusionné.

La communauté d'agglomération issue de la fusion est dénommée Annemasse – les Voirons Agglomération dite Annemasse-Agglo.

De part ses statuts, Annemasse-Agglo est chargée de la « collecte, du traitement et de l'élimination des ordures ménagères ». Les dispositions de l'article 2 de la Loi du 15 juillet 1975 modifiée, qui définit le service d'élimination des déchets des ménages, circonscrivent le service public local aux déchets des ménages quelle que soit leur nature. La collecte, le transport, le tri et le traitement des déchets ménagers constituent donc une obligation pour la collectivité.

En revanche, le service de collecte ou de traitement effectué pour les autres déchets comme les déchets non ménagers, reste facultatif. Les articles L.2224-14 et R.2224-28 du CGCT stipulent que la collectivité peut assurer également l'élimination des autres déchets (commerces, artisans, établissements publics...), qui « eu égard à leur caractéristique et à leur quantité, ne nécessitent aucune sujétion technique particulière de collecte et de traitement. Cette possibilité se limite aux déchets non dangereux ». Les services publics de collecte d'Annemasse-Agglo prennent en charge une quantité importante de Déchets Non Ménagers (DNM) et à ce titre, appliquent la Redevance Spéciale, conformément aux obligations de la législation de 1992.

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés est établi au titre de l'année 2018.



## TERRITOIRE CONCERNÉ ET POPULATION DESSERVIE

Annemasse-Agglo rassemble 12 communes situées entre lac Léman et massif des Voirons. La ville centre, Annemasse, regroupe 39% de la population totale.

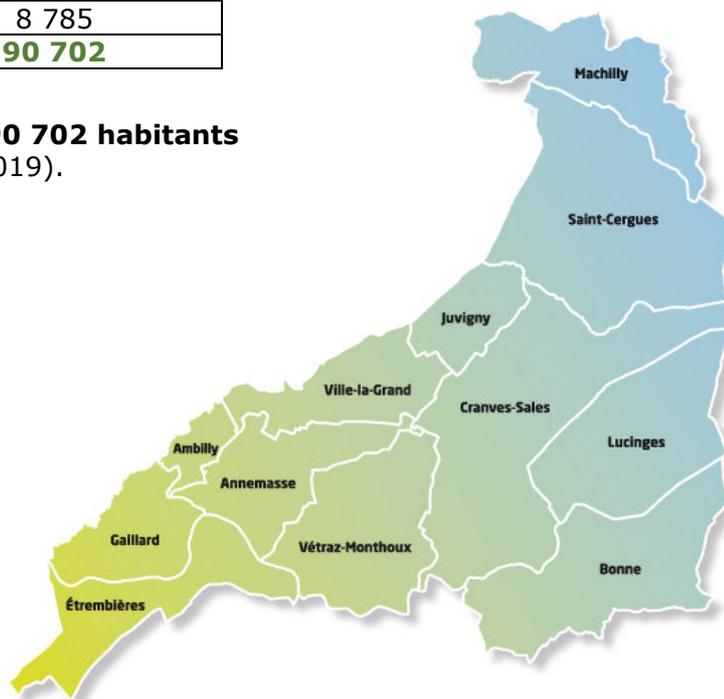


### NOMBRE DE COMMUNES ET D'HABITANTS CONCERNÉS PAR LE SERVICE GESTION DES DÉCHETS

POPULATION (légal totale au 01/01/2019)	
Ambilly	6 388
Annemasse	35 461
Bonne	3 378
Cranves-Sales	6 861
Étrembières	2 468
Gaillard	11 282
Juvigny	659
Lucinges	1 699
Machilly	1 103
Saint-Cergues	3 673
Vétraz-Monthoux	8 945
Ville-la-Grand	8 785
<b>Total Agglo</b>	<b>90 702</b>

2<sup>ème</sup> Agglomération de Haute-Savoie

La population desservie représente **90 702 habitants** (population légale totale au 01/01/2019).



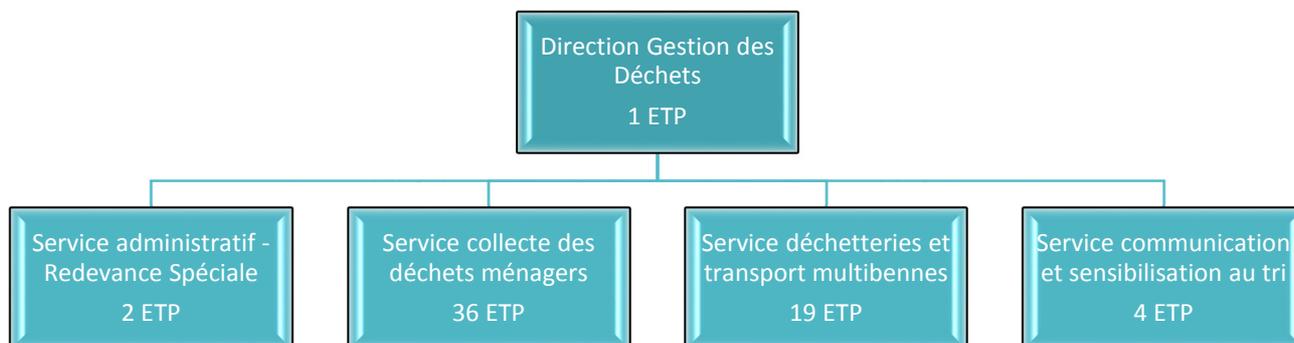


# L'ORGANISATION DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS D'ANNEMASSE AGGLO

<b>1. LE SERVICE ADMINISTRATIF.....</b>	<b>4</b>
<b>2. LE SERVICE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS .....</b>	<b>4</b>
2.1 MODES DE COLLECTE.....	5
2.2 ORGANISATION DE LA RÉGIE .....	5
<b>3. LE SERVICE DÉCHETTERIES ET TRANSPORT MULTIBENNES .....</b>	<b>6</b>
3.1 ORGANISATION DE LA RÉGIE .....	6
<b>4. LE SERVICE PRÉVENTION DES DÉCHETS .....</b>	<b>7</b>
4.1 PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE.....	8
4.2 GESTION DES BACS .....	9
4.3 LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE COMMUNICATION POUR DÉVELOPPER LE BAC JAUNE ET LA COMMUNICATION .....	9
4.4 ACTIONS DE SENSIBILISATION ET PRÉVENTION .....	10
4.4.1 LE SUIVI QUALITÉ.....	10
4.4.2 LES RENCONTRES AVEC LES USAGERS .....	12
4.4.3 LES OUTILS DE PRÉVENTION .....	16



## **Organigramme de la direction de la gestion des déchets**



Au 31 décembre 2018, la direction de la gestion des déchets est constituée de 62 agents (postes permanents, hors remplacement).

### **1. LE SERVICE ADMINISTRATIF**

Basé au Parc des Services Techniques, le service administratif – Redevance Spéciale assure les missions quotidiennes d'accueil téléphonique mais également le secrétariat, le suivi des remontées terrain : collecte des ordures ménagères/gestion des déchetteries, les commandes diverses, la facturation et la gestion administrative de la Redevance Spéciale et de la déchetterie de Vétraz-Monthoux.

### **2. LE SERVICE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Annemasse-Agglo a fait le choix d'assurer la collecte des ordures ménagères en régie sur l'ensemble de son territoire. La collecte des déchets d'emballages recyclables est quant à elle organisée en prestation.

Le traitement des emballages ménagers recyclables est effectué en centre de tri, par le biais d'une prestation gérée par le SIDEFAGE, pour une orientation vers les différentes filières de recyclage.

Le traitement des ordures ménagères se fait par incinération. Cette prestation est confiée au SIDEFAGE depuis les années 90 (transfert de compétence). Le SIDEFAGE est le Syndicat de Gestion des Déchets du Faucigny Genevois, qui regroupe plus de 300 000 habitants répartis dans 150 communes de l'Ain et de la Haute-Savoie. Dans ce cadre, il a la gestion de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) située à Belllegarde-sur-Valserine (01), le compactage et le transfert des déchets incinérables par voie ferrée.

Le rapport annuel 2018 du SIDEFAGE est consultable sur le site internet : [www.sidefage.fr](http://www.sidefage.fr).



## 2.1 MODES DE COLLECTE

Annemasse-Agglo exerce sa compétence collecte concernant :

### La régie :

- × Collecte des ordures ménagères en porte à porte, en bacs roulants,
- × Nettoyage des Points d'Apport Volontaire,
- × Vente et livraison de bacs pour les ordures ménagères,
- × Vente et livraison de composteurs,
- × Gestion du parc et livraison de bacs pour les emballages ménagers recyclables,
- × Gestion des conteneurs enterrés/semi-enterrés concernant les ordures ménagères et emballages ménagers recyclables.

### En prestation :

- × Collecte des ordures ménagères en conteneurs enterrés/semi-enterrés,
- × Collecte des déchets recyclables en porte à porte, en bacs roulants : communes d'Ambilly, Annemasse, Gaillard, Ville-la-Grand et une partie de Vétraz-Monthoux,
- × Collecte des déchets recyclables en apport volontaire (gestion SIDEFAGE) : communes de Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux,
- × Collecte des cartons des professionnels en centres villes.

## 2.2 ORGANISATION DE LA RÉGIE

Les agents de la collecte et les véhicules sont basés au Parc des Services Techniques.

L'équipe est constituée :

- × D'un technicien en charge du service,
- × D'un chef d'équipe en charge du suivi des collectes,
- × De 32 chauffeurs et ripeurs (hors remplacement),
- × D'un agent chargé de la livraison des bacs et composteurs,
- × D'un agent chargé de l'entretien et de la maintenance du parc d'apport volontaire.



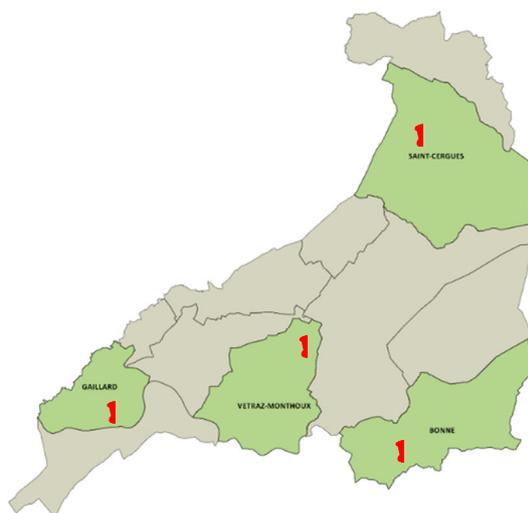
Chaque équipe de benne à ordures ménagères (BOM) est constituée d'un chauffeur et de 2 ripeurs.

L'entretien des véhicules est assuré par le Parc Auto d'Annemasse-Agglo.

### 3. LE SERVICE DÉCHETTERIES ET TRANSPORT MULTIBENNES

Les déchetteries sont gérées en régie par Annemasse-Agglo qui dispose de 4 sites répartis sur son territoire :

- × Gaillard : rue du Transval,
- × Vétraz-Monthoux : rue Germain Sommeiller,
- × Saint-Cergues : route de la Vy de l'Eau,
- × Bonne : route de la Ripaille.



#### 3.1 ORGANISATION DE LA RÉGIE

Les agents de déchetteries sont basés directement sur site.

L'équipe est constituée :

- × D'un technicien en charge du service,
- × D'un chef d'équipe en charge du suivi des déchetteries et du contrôle quotidien de l'activité,
- × De 5 chauffeurs concernant l'évacuation des bennes de déchets,
- × De 11 gardiens concernant la gestion des sites (hors remplacement),
- × D'un agent en charge des évacuations spécifiques (DDS, lampes, piles, pneus).

L'entretien des véhicules est assuré par le Parc Auto d'Annemasse-Agglo.



#### 4. LE SERVICE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Dans le cadre des actions liées à la prévention et gestion des déchets, une équipe composée de 4 ambassadeurs du tri est présente au sein de la collectivité. Celle-ci vient en complément des missions effectuées par l'ambassadeur du tri, lié au SIEFAGE et dédié à Annemasse Agglo.

**Les missions principales :** répondre aux demandes, informer et sensibiliser les habitants d'Annemasse-Agglo afin de remplir les objectifs suivants :

- Veiller à ce que chaque type d'habitat ait son ou ses bacs de tri avec les consignes,
- Diffuser les consignes de tri, le planning de collecte,
- Améliorer les performances de tri (effectuer des contrôles qualité de bacs et augmenter la quantité).

**Pour cela, l'équipe se forme, s'informe et travaille en collaboration avec :**

- L'Ambassadeur du tri « SIEFAGE » (intervient plus particulièrement dans les écoles, sur les marchés ou lors des manifestations des 12 communes d'Annemasse-Agglo),
- Les ambassadeurs du tri de Haute-Savoie,
- Le centre de tri d'Excoffier,
- Les équipes de collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective.

**Formations complémentaires de l'équipe :**

- *Formation Elaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), A3P - Ademe (69)*

Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs de réduction des déchets définis sur le territoire. Forte de son expertise et de plusieurs retours d'expériences, l'ADEME propose aux chargés de mission prévention des collectivités à compétence déchets, un guide méthodologique pour les accompagner dans l'élaboration et la conduite de leur PLPDMA. Ce guide a été complété par une formation plus détaillée de 3 jours. Un agent a suivi cette formation afin de pouvoir ensuite déployer le programme au sein d'Annemasse Agglo.

- *Formation Sensibiliser les ménages et le jeune public à la limitation de la production de déchets ménagers (CFME - 38)*

Cette formation contribue à concevoir :

- un programme de sensibilisation sur la prévention des déchets,
- des documents de communication sur le sujet.

2 nouveaux agents ont été formés sur 2 jours sur des outils d'animation et d'évaluation d'un programme de sensibilisation, l'adaptation du discours, les enjeux de la prévention des déchets, les gestes à adopter pour limiter la production de déchets.



- *Formation Guide Composteur, Compost'Action (73)*

Le Guide Composteur est habilité à accompagner localement et bénévolement les ménages pratiquant le compostage domestique. Il peut être amené à participer à des événements organisés par sa collectivité sur le compostage domestique. Un agent a suivi 2 journées de formation.

- *Animation de réunion, outils de communication d'un ADT (L et M)*

Cette formation portait sur la gestion des déchets, des outils de sensibilisation, des techniques d'animation de réunion. 3 agents (dont 2 nouveaux) ont suivi ces 3 jours de formations.

- *La réalisation de vidéos avec un smartphone (CNFPT)*

Cette formation abordait les prises de vues, le tournage et aussi le montage des vidéos. Un agent a suivi 3 jours de formation.

- *Rencontre, échanges entre Ambassadeurs du tri (74)*

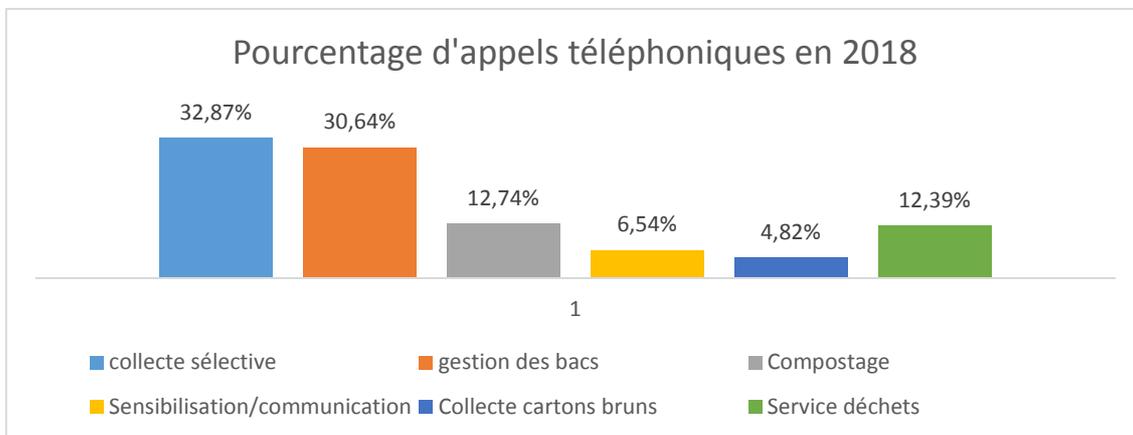
Une demi-journée a été organisée par Annemasse Agglo au Moulin de Carra pour permettre aux Ambassadeurs du tri de la Haute-Savoie de se rencontrer et définir ensemble comment échanger sur des problématiques communes.

## 4.1 PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

En 2018, le service prévention a enregistré 581 appels (26% de moins qu'en 2017).

### **Parmi les motifs principaux :**

- 32.8% pour une non collecte ou les horaires de collecte des bacs jaunes,
- 30.6% pour une commande, un changement ou une réparation de bac,
- 12.7% pour demander un composteur, ou pour des questions sur le compostage (+8%),
- 12.4% pour une demande sur les points d'apport volontaire, les déchetteries, les ordures ménagères,
- 6.5% pour les consignes de tri, avoir de la documentation,
- 4.8% pour s'informer sur la collecte des cartons bruns (dont non collecte).



En 2018, il a été convenu de réduire et de simplifier les différents motifs d'appels. Le nombre d'appels a diminué car la majorité des usagers ont un bac. Cependant, au bout de 4 ans de mise en place, les bacs nécessitent des réparations.

Le prestataire de collecte a adapté sa collecte aux travaux afin d'assurer le service quotidiennement. Les questions sur le compostage ont bien augmenté suite à la mise en place, en juin 2018, d'un site de compostage partagé public au Parc Montessuit d'Annemasse.

## 4.2 GESTION DES BACS

A fin décembre 2018, il y avait donc près de 6739 bacs de tri en gestion courante pour 70% de la population. 231 bacs ont fait l'objet de livraison dont 129 pour de nouveaux foyers sur l'année.

Quatre volumes de bacs sont proposés gratuitement aux usagers (les bacs à ordures ménagères sont, quant à eux, achetés auprès de la collectivité ou du commerce) : 180 litres, 240 litres, 360 litres et 770 litres. Un opercule peut être présent sur les 360 litres et 770 litres. Un bac operculé permet de réduire sensiblement les erreurs de tri. Concernant ces deux volumes, de nouveaux bacs ont été commandés : l'opercule correspond à une trappe plus facile d'usage que sur les bacs précédents. Le système de verrouillage des bacs reste le même et nécessite une clé pour ouvrir le couvercle.





### 4.3 LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE COMMUNICATION POUR DÉVELOPPER LE BAC JAUNE ET LA COMMUNICATION

Pour développer la communication autour du bac jaune et des déchets, des documents ont été conçus et sont à la disposition des usagers :

- guide du tri urbain (bac jaune),
- guide du tri rural (points d'apport volontaire),
- guide des déchetteries,
- affiche et autocollant consignes de tri,
- guide du compostage domestique,
- guide du tri commerçants,
- stop pub,
- mémotri,
- autocollant stop verre/stop carton.

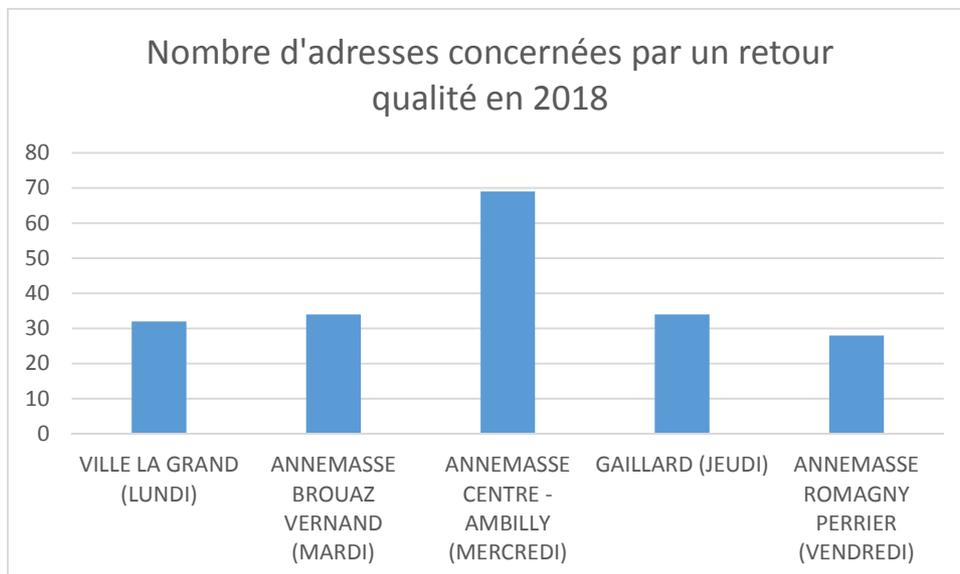
### 4.4 ACTIONS DE SENSIBILISATION ET PRÉVENTION

#### 4.4.1 LE SUIVI QUALITÉ

Dès janvier 2016, une démarche qualité a été mise en œuvre. Tout bac jaune, contenant des erreurs de tri, est refusé à la collecte. Pour cela, un scotch « refus de collecte » est apposé. Les erreurs de tri les plus courantes sont : le verre, les ordures ménagères et les gros cartons bruns.



Dans les collectifs, afin de réduire les erreurs de tri, les bacs jaunes sont fermés par une serrure et disposent d'un opercule.



*Annemasse mardi : secteur Brouaz/Vernand ; Annemasse vendredi : secteur Livron/Romagny/Perrier*

Tout bac refusé, lors de la collecte le matin, est signalé au service prévention des déchets. Les ambassadeurs se rendent alors sur place l'après-midi afin d'expliquer les raisons du refus et de redonner les consignes de tri.

En 2018, 197 adresses (soit 50% de moins par rapport à 2017) ont été concernées, dont 32 récurrentes d'année en année. Les emballages en verre représentent 66% des erreurs de tri. Les collectifs représentent 75% des adresses ayant eu un refus de collecte. Lorsqu'un refus de collecte a lieu dans un collectif, une fiche erreur de tri et un avis de passage sont affichés dans l'immeuble afin d'informer les usagers. C'est ensuite à la charge de l'immeuble (société de nettoyage, gardien) de retenir le bac. Lors de la visite des ambassadeurs, les consignes de tri sur le(s) bac(s) et dans le local poubelle sont mises à jour si nécessaire.

Grâce à cette démarche, le taux de refus de tri est descendu à seulement 10,15 % en 2018.

#### 4.4.2 LES RENCONTRES AVEC LES USAGERS

##### **Lors d'animations de stands ou d'actions en porte à porte**

Les ambassadeurs du tri sont régulièrement amenés à réaliser des animations pour sensibiliser les usagers. Ainsi, ils peuvent aussi bien tenir un stand lors d'événements organisés par l'une des 12 communes d'Annemasse-Agglo qu'effectuer des actions en porte à porte.

En 2018, ils ont été présents sur 49 animations, ce qui a permis de rencontrer près de 1484 usagers.



Les actions de sensibilisation en porte à porte pour améliorer le tri sur quelques collectifs ont permis de rencontrer près de 81 usagers en direct sur 196 foyers.

Commune	Date	Thème	Animation	Contacts
Cranves-Sales	08/03/18	Tri/compostage	Forum des métiers du collège	90
Ville-la-Grand	17/03/18	Compostage	Troc de plantes - Moulin de Carra	14
Annemasse	26/03/18	Tri	Sensibilisation des enseignants du Collège Michel Servet	20
Gaillard	26/03/18	Tri	Réunion d'information des assistantes maternelles	10
Saint-Cergues	28/03/18	Compostage	Action Annemasse-Agglo - Don de compost en déchetterie	13
Bonne	31/03/18	Compostage	Action Annemasse-Agglo - Don de compost en déchetterie	30
Vétraz-Monthoux	08/04/18	Tri/compostage	Fête des plantes	150
Saint-Cergues	14/04/18	Compostage	Action Annemasse-Agglo - Don de compost en déchetterie	36
Ville-la-Grand	26/04/18	Tri	Porte à porte Résidence l'Originel	36
Gaillard	29/04/18	Tri	Fête des enfants	120
Annemasse	17/05/18	Tri	Porte à porte - Sous Cassan (HSH)	16
Bonne	27/05/18	Tri/Compostage	Sensibilisation 28ème journée horticole MFR	15
Annemasse	01/06/18	Compostage	Installation du site de compostage Jardin Partagé Parc Olympe de Gouge	13
Annemasse	02/06/18	Compostage	Formation Compostage - Membres des jardins partagés - Parc Olympe de Gouge	11
Annemasse	03/06/18	Compostage	Formation Compostage - Membres de l'association Compost & cie 74 Parc Olympe de Gouge	6
Annemasse	08/06/18	Compostage	Installation et inauguration du premier site de compostage partagé sur espace public - Parc Montessuit	30



Ville-la-Grand	11/06/18	Tri	Porte à porte résidences de l'Orée	72
Ville-la-Grand	12/06/18	Tri	Porte à porte résidences de l'Orée	72
Vetraz-Monthoux	16/06/18	Tri	Stand de sensibilisation US Foot - Annemasse - Gaillard	40
Ville-la-Grand	16/06/18	Tri/Compostage	Eco-games - Moulin de Carra	10
Annemasse	19/06/18	Tri	Réunion exposant - Musical été	30
Cranves-Sales	24/06/18	Tri	Fête du village de la St Jean	50
Annemasse	29/06/18	Tri	Marché - Annemasse	15
Machilly	01/07/18	Tri	Triathlon Annemasse-Agglo	10
Annemasse	04/07/18	Tri	Réunion bénévoles - Musical été	10
Ambilly	06/07/18	Tri/Compostage	Rencontre inter-âges - Halle en verre	30
Annemasse	06/07/18	Tri	Musical Eté - Parc La Fantasia - Retricycle	23
Annemasse	20/07/18	Tri	Musical Eté - Parc La Fantasia - Retricycle	10
Annemasse	27/07/18	Tri	Musical Eté - Parc La Fantasia - Retricycle	10
Annemasse	10/08/18	Tri	Musical Eté - Parc La Fantasia - Retricycle	10
Annemasse	17/08/18	Tri	Musical Eté - Parc La Fantasia - Retricycle	24
Annemasse	24/08/18	Tri	Musical Eté - Parc La Fantasia - Retricycle	11



Annemasse	31/08/18	Tri	Musical Eté - Parc La Fantasia – Retricycle	8
Machilly	19/09/18	Tri	Réunion Bénévoles – Couleurs d'Automne	10
Annemasse	19/09/18	Tri/compostage	Conseil Développement Durable	15
Machilly	22/09/18	Tri/Compostage/ Réduction des déchets	Couleurs d'Automne	134
Machilly	23/09/18	Tri/Compostage/ Réduction des déchets	Couleurs d'Automne	118
Annemasse	29/09/18	Compostage	Vidage du site de compostage partagé public Montessuit + Formation	5
Ville La grand	29/09/18	Compostage	Atelier fabrication d'un composteur – Moulin de Carra	6
Annemasse	24/10/18	Tri	Festi'Môm – Annemasse MJC du Centre	25
Annemasse	25/10/18	Eco-exemplarité	Formation gardien – Gymnase du Salève	7
Ambilly	14/11/18	Tri Eco-exemplarité	Mise en place de bacs customisés dans les écoles + présentation aux classes + sensibilisation des animateurs	50
Annemasse	21/11/18	Tri/Compostage	Conseil Développement Durable	15
Annemasse	03/12/18	Eco-exemplarité	Formation tri - Château Bleu	6
Ambilly	03/12/18	Tri/Compostage	Conseil Citoyen d'Ambilly	15
Gaillard	04/12/18	Tri/Compostage	Conseil Citoyen de Gaillard	12
Annemasse	11/12/18	Eco-exemplarité	Formation tri - Château Bleu	11
Ville la Grand	20/12/18	Compostage	Vidage Composteur Moulin de Carra	5
Annemasse	27/12/18	Compostage	Vidage Composteur Montessuit	5
			TOTAL	1484

L'année 2018 a été marquée par le développement d'animations autour du compostage en partenariat avec les collectivités et le développement de sites publics de compostage partagé.

14



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

## La valorisation des déchets en déchetterie :

La direction de la Gestion des Déchets organise des journées en déchetterie :

- Le don de compost a lieu pendant 1 mois au printemps. Annemasse Agglo offre du compost aux usagers du territoire. **97 tonnes de compost** ont été distribuées sur les déchetteries de Bonne et de Saint-Cergues.
- Réemploi en partenariat avec Emmaüs présent sur site, 5 journées ont eu lieu : 28 avril à Vétraz-Monthoux, 23 juin à Gaillard, 7 octobre à Saint-Cergues, 13 octobre à Vétraz-Monthoux, 27 octobre à Saint-Cergues et le 17 novembre à Gaillard. **200 m3 de déchets** ont ainsi été valorisés pour le réemploi.

Vous avez accumulé des objets dont vous ne savez plus quoi faire ?



Emmaüs et Annemasse Agglo vous accueillent en déchetterie de Vétraz-Monthoux pour donner une seconde vie à vos déchets !

**Déchetterie de Vétraz-Monthoux**  
Samedi 28 avril 2018  
9h à 12h & 13h30 à 17h30

Infos sur [www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr)



**DU LUNDI 26 MARS AU SAMEDI 21 AVRIL 2018...**

**ANNEMASSE AGGLO VOUS OFFRE DU COMPOST POUR TOUT DÉPÔT DE DÉCHETS EN DÉCHETTERIES DE BONNE OU SAINT-CERGUES**

LUNDI ET SAMEDI : 9H-12H & 13H30-19H  
MARDI À VENDREDI : 13H30-19H

**PRÉSENCE DES AMBASSADEURS DU TRI !**

**BONNE** : SAMEDI 31 MARS & MERCREDI 11 AVRIL APRÈS-MIDI  
**SAINT-CERGUES** : MERCREDI 28 MARS APRÈS-MIDI & SAMEDI 14 AVRIL  
CES JOURS-LÀ, **DÉMONSTRATION DE COMPOSTEURS**  
ET RÉSERVATION D'UN COMPOSTEUR POSSIBLE

PLUS D'INFOS SUR [WWW.ANNEMASSE-AGGLO.FR](http://WWW.ANNEMASSE-AGGLO.FR)



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

### 4.4.3 LES OUTILS DE PRÉVENTION

Suite à la présence de verre et de cartons dans les conteneurs à ordures ménagères et emballages ménagers recyclables, un autocollant a été créé. Il a été dispatché, dans un premier temps, sur les bacs jaunes présents dans les collectifs.



#### Communication

En 2018, les pages relatives à la thématique « déchets » ont été consultées près de 32 000 fois.

Page « Vignette déchetteries » : 16 813 pages vues

Page « Lieux et horaires déchetteries » : 6 268 pages vues

Page « Jours de collecte » : 3 630 pages vues

Pages « Déchets » : 3 460 pages vues

Page « Se procurer un bac... » : 1 300 pages vues

Pages « Consignes de tri » : 642 pages vues

Page « Localisation des PAV » : 325 pages vues

Pages « Réduction des déchets » : 263 pages vues



## LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE

<b>1. LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES .....</b>	<b>18</b>
<b>1.1 MODES DE COLLECTE .....</b>	<b>18</b>
<b>1.1.1 EN PORTE À PORTE .....</b>	<b>18</b>
<b>1.1.2 EN APPORT VOLONTAIRE .....</b>	<b>19</b>
<b>2. LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES .....</b>	<b>20</b>
<b>2.1 MODES DE COLLECTE .....</b>	<b>20</b>
<b>2.1.1 EN PORTE À PORTE .....</b>	<b>20</b>
<b>2.1.2 EN APPORT VOLONTAIRE .....</b>	<b>21</b>
<b>3. LA COLLECTE DES CARTONS DES CENTRES-VILLES .....</b>	<b>23</b>
<b>4. LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE .....</b>	<b>24</b>
<b>4.1 LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL.....</b>	<b>24</b>
<b>4.2 LE COMPOSTAGE PARTAGÉ .....</b>	<b>24</b>
<b>5. LA COLLECTE EN DÉCHETTERIES .....</b>	<b>26</b>
<b>5.1 LES HORAIRES D'OUVERTURE .....</b>	<b>27</b>
<b>5.2 LES DÉCHETS ACCEPTÉS.....</b>	<b>27</b>
<b>5.3 LES NOUVELLES FILIERES DE VALORISATION.....</b>	<b>28</b>
<b>5.4 LA FRÉQUENTATION DES SITES.....</b>	<b>29</b>
<b>5.5 CONTRÔLE D'ACCÈS.....</b>	<b>31</b>



## 1. LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

### 1.1 MODES DE COLLECTE

#### 1.1.1 EN PORTE À PORTE

La collecte est réalisée, en porte à porte, en régie directe sur l'ensemble du territoire d'Annemasse-Agglo. Elle est assurée de 1 à 2 fois par semaine, en fonction des secteurs, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, selon l'organisation des tournées, de 4h45 à 13h30. Le service n'est pas assuré les jours fériés, le rattrapage s'effectuant le mercredi. Les usagers sont informés par presse écrite et sur le site internet. La collecte mobilise 8 camions traditionnels en permanence ainsi qu'une microbenne.

Le 4 juin 2018, les tournées de collecte ont été modifiées pour permettre d'améliorer les horaires de sortie des bacs sur l'hypercentre d'Annemasse. Les jours et fréquences de collecte, pour l'année 2018 (dès juin), sont indiqués dans le tableau suivant :

Commune	Jour(s) de collecte si vous habitez en maison	Jour(s) de collecte si vous habitez en immeuble
<b>Ambilly</b>	Lundi	Lundi Jeudi
<b>Annemasse</b>	<i>Centre-ville</i>	
	Mardi	
	Vendredi	
	<i>Hors centre-ville</i>	
	Lundi	
	Jeudi	
<b>Bonne</b>	Lundi	
<b>Cranves-Sales</b>	Mardi	
<b>Étrembières</b>	Jeudi	Lundi
		Jeudi
<b>Gaillard</b>	Mardi	Mardi
		Vendredi
<b>Juvigny</b>	Jeudi	
<b>Lucinges</b>	Vendredi	
<b>Machilly</b>	Jeudi	
<b>Saint-Cergues</b>	Jeudi	
<b>Vétraz-Monthoux</b>	Lundi	Lundi
		Jeudi
<b>Ville-la-Grand</b>	Vendredi	Mardi
		Vendredi



Le planning est disponible sur le site [www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr).

### **Une collecte sécuritaire**

La sécurité du personnel et des usagers passe par la résolution des points noirs de collecte des ordures ménagères qui ont été recensés et pour lesquels des solutions alternatives sont progressivement trouvées avec la collaboration des communes.

Un point noir de collecte représente une situation dangereuse dont les conséquences, en cas d'accident, pourraient mettre en péril l'existence/l'intégrité physique du personnel de collecte ou de tout autre tiers évoluant à proximité de la zone de travail du collecteur. Ces points noirs de collecte sont classés selon une échelle de dangerosité et sont solutionnés en privilégiant les plus critiques.

### **La conteneurisation des ordures ménagères**

Depuis la reprise en régie de la collecte sur la totalité du territoire d'Annemasse-Agglo, tous les habitants doivent systématiquement se doter de conteneurs normalisés à préhension ventrale ce qui permet de les rattacher au peigne du lève-conteneur. Les volumes des conteneurs doivent être adaptés à la production de déchets des foyers et à la fréquence de collecte.

Ces conteneurs peuvent être achetés par les usagers dans les commerces privés ou auprès d'Annemasse-Agglo dont les bons de commande sont téléchargeables sur le site internet ([www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr)).

La conteneurisation des ordures ménagères permet d'éviter le contact direct avec le déchet pour les ripeurs et est une garantie d'hygiène.

Ces résolutions sont prises en application de l'obligation de mettre en œuvre des mesures de prévention et par application de la Recommandation 438 de la CNAM spécifique au métier de collecte des déchets.

#### **1.1.2 EN APPORT VOLONTAIRE**

Dans le cadre du ramassage des ordures ménagères, des collectes, en apport volontaire, ont été mises en place sur certains secteurs du territoire :

- Ambilly, Rue du Pré de la Chille,
- Annemasse, quartier Chablais Parc,
- Cranves-Sales, route des Petits Bois, Centre-Bourg, Route de Lossy,
- Etrembières, Chemin des Grandes Iles,
- Gaillard, secteur « ex-SIGEM ».

Ces dotations ont été effectuées concernant des aménagements ou des réaménagements de grande envergure ou en regroupement de certains points noirs de collecte.



La prestation de collecte, par camion grue, est effectuée par un prestataire privé.

## 2. LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

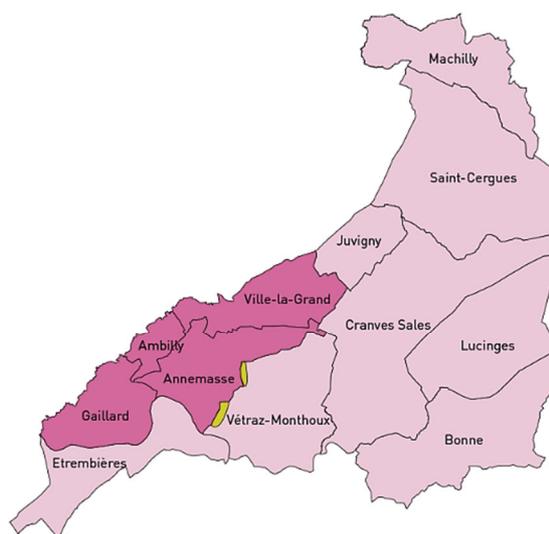
### 2.1 MODES DE COLLECTE

#### 2.1.1 EN PORTE À PORTE

Depuis le 1er juin 2015, pour augmenter la quantité collectée de matériaux recyclables (papier cartonnages ; flaconnages en plastiques et aluminium), une collecte en porte à porte, en un seul flux : « multimatériaux », est réalisée sur la zone urbaine dense du territoire (Ambilly, Annemasse, Gaillard, Ville-la-Grand ainsi que la partie limitrophe Vétraz-Monthoux/Annemasse).

Celle-ci est effectuée par le biais d'un prestataire privé.

La collecte des emballages est assurée du lundi au vendredi, en fonction des secteurs, de 4h à 14h y compris les jours fériés. Le planning est disponible sur le site [www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr).



Collecte sélective en porte à porte

- Zones concernées
- Zones non concernées
- Zones concernées sur la commune de Vétraz-Monthoux

Commune	Jour de collecte
Ambilly	Mercredi
Annemasse*	
> Secteur Centre-ville	Mercredi
> Secteur Brouaz/Vernand/Château Rouge	Mardi
> Secteur Perrier/Livron/Beulet/Romagny	Vendredi
Gaillard	Jeudi
Vétraz-Monthoux (secteur concerné)*	Mardi ou Vendredi
Ville-la-Grand	Lundi



## 2.1.2 EN APPORT VOLONTAIRE

Lors de la mise en place des bacs « jaunes », les Points d'Apport Volontaire (PAV), ont été progressivement retirés pour ne conserver que le verre sur la zone urbaine dense du territoire.

Dans le cadre des communes périphériques, non dotées de bacs « jaunes », l'apport volontaire reste le principal moyen de tri des emballages (papier, cartonnettes, plastique, aluminium et verre). Pour ce faire, le SIDEFAGE met à disposition des colonnes aériennes de collecte. En cas de renouvellement urbain ou d'amélioration qualitative d'un site, Annemasse-Agglo met à disposition des conteneurs enterrés/semi-enterrés.

La cartographie des PAV est consultable sur le site [www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr).

Les PAV sont aménagés pour recevoir les emballages ménagers répartis selon les flux suivants :

- \* papiers et cartons,
- \* flaconnages en plastique et aluminium,
- \* bouteilles et flacons en verre.

Sur certains secteurs, des bornes d'apport volontaire ont aussi été ajoutées pour les textiles.

### **L'entretien des PAV**

Le nettoyage des colonnes aériennes et enterrées est assuré par le SIDEFAGE.

Le nettoyage des plateformes des emplacements des PAV est assuré par la direction de la gestion des déchets d'Annemasse-Agglo, et en complément par les services municipaux, dans le cadre de leur compétence en matière d'entretien de voirie.



### La densité par commune en Points d'Apport Volontaire

CAAV	Flux	Nb conteneurs	Population DGF 2019	Nb d'habitant/conteneur	Préconisation 1/300	Delta	Niveau de correspondance à l'objectif de 1/300
Ambilly	PC	2	6574	3 287	22	20	NC
	PC	0	6574	0	22	22	NC
	Verre	11	6574	598	22	11	50%
Annemasse	PC	9	36067	4 007	121	112	NC
	PA	6	36067	6 011	121	115	NC
	Verre	36	36067	1 002	121	85	30%
Bonne	PC	8	3477	435	12	4	67%
	PA	8	3477	435	12	4	67%
	Verre	8	3477	435	12	4	67%
Cranves-Sales	PC	12	6992	583	24	12	50%
	PA	12	6992	583	24	12	50%
	Verre	12	6992	583	24	12	50%
Étrembières	PC	6	2586	431	9	3	67%
	PA	6	2586	431	9	3	67%
	Verre	6	2586	431	9	3	67%
Gaillard	PC	4	11802	2 951	40	36	NC
	PA	2	11802	5 901	40	38	NC
	Verre	17	11802	694	40	23	43%
Juvigny	PC	2	668	334	3	1	67%
	PA	2	668	334	3	1	67%
	Verre	4	668	167	3	-1	133%
Lucinges	PC	4	1858	465	7	3	57%
	PA	4	1858	465	7	3	57%
	Verre	2	1858	929	7	5	29%
Machilly	PC	4	1133	283	4	0	100%
	PA	4	1133	283	4	0	100%
	Verre	5	1133	227	4	-1	125%
Saint-Cergues	PC	8	3797	475	13	5	62%
	PA	8	3797	475	13	5	62%
	Verre	9	3797	422	13	4	69%
Vétraz-Monthoux	PC	14	9108	651	31	17	45%
	PA	14	9108	651	31	17	45%
	Verre	17	9108	536	31	14	55%
Ville-la-Grand	PC	2	8900	4 450	30	28	NC
	PA	2	8900	4 450	30	28	NC
	Verre	14	8900	636	30	16	47%

Flux : PA : Plastique/Alu, PC : Papier/Carton  
Source SIDEFAGE



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Le nombre de conteneurs n'est pas optimal concernant l'ensemble des 12 communes du territoire. Le ratio étant d'un point d'apport pour 300 habitants (données SIDEFAGE), une campagne de densification est menée, en partenariat avec le SIDEFAGE et les communes, pour augmenter leur nombre.

### 3. LA COLLECTE DES CARTONS DES CENTRES-VILLES

Depuis de nombreuses années, les petits commerçants des centres villes bénéficient d'une collecte gratuite des gros cartons bruns d'emballages.

En juillet 2009, cette collecte a été étendue sur le territoire en incluant les centres villes de Bonne, Cranves-Sales et Saint-Cergues.

Cette prestation est assurée par une entreprise privée les mardis et vendredis à partir de 19h.





## 4. LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Aujourd'hui, les déchets organiques représentent environ 30% du contenu d'une poubelle et on estime que chaque habitant en produit 68 kg par an. Ils sont composés à 80% d'eau, ce qui rend leur combustion difficile.

### 4.1 LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Afin de limiter le tonnage de ces déchets collectés et incinérés, Annemasse-Agglo a engagé une démarche de « compostage domestique » qui a pour but d'inciter la population à composter les déchets fermentescibles grâce au soutien apporté pour l'acquisition d'un composteur.

Deux volumes de composteurs sont mis à disposition des usagers moyennant une participation financière :

- × 360 litres – 20€
- × 500 litres – 25€

Les composteurs sont commandés par les usagers via le bon de commande téléchargeable sur le site internet et sont livrés à domicile avec un plan de montage et un guide d'utilisation.

#### **Nombre de composteurs livrés :**

Type / Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>360 litres</b>	30	35	24	19	14	13	19	19	27	<b>38</b>
<b>500 litres</b>	175	231	108	32	36	34	23	43	38	<b>29</b>
<b>Total</b>	205	266	132	51	50	47	42	62	65	<b>67</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>987</b>									

Sur la base de 68 kg par habitant et par an de déchets de cuisine compostés, et pour les 987 foyers équipés, le tonnage ainsi détourné du flux des ordures ménagères est de **201 tonnes** (1 foyer = 3 personnes).

### 4.2 LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Au 31 décembre 2018, 9 sites de compostage partagé en pied d'immeuble sont en fonctionnement. Ces sites participent à la réduction des tonnages de déchets et permettent de créer du lien social entre les habitants.



Le compostage partagé nécessite un accompagnement. Depuis 2018, celui-ci est réalisé par le maître composteur d'Annemasse Agglo. Il assure l'installation des sites, participe à la sensibilisation des habitants et au réapprovisionnement en broyage.

#### **Tableau de répartition des sites de compostage partagé**

Communes	Année de mise en place	Potentiel	Type
<b>Vétraz-Monthoux (Patinières)</b>	2012	40 foyers	Copropriété
<b>Lucinges (Cortenaz)</b>	2014	15 foyers	Copropriété
<b>Annemasse (Pralère)</b>	2015	86 foyers	Syndic - 4807
<b>Annemasse (Pralère)</b>	2015	41 foyers	Bailleur social - Haute Savoie Habitat
<b>Annemasse (Les Lauriers)</b>	2017	57 foyers	Syndic - FONCIA
<b>Ville-la-Grand (Le Fossard)</b>	2017	24 Foyers	Copropriété
<b>Ville-la-Grand (Moulin de Carra)</b>	2017	Bénévoles et voisinage (10 foyers)	Association
<b>Ville-la-Grand (Moulin de Carra)</b>	2018	10 foyers	Association
<b>Annemasse (Parc Montessuit)</b>	2018	70 foyers	Public - Compost et Compagnie 74
<b>Annemasse (Olympe de Gouge)</b>	2018	20 foyers	Jardin partagé



Ces sites de compostage partagé sur des résidences collectives sont en place pour environ 373 foyers (+100 foyers en 2018).

Sur la base de 68 kg par habitant et par an de déchets de cuisine compostés, et pour les foyers équipés, le tonnage ainsi détourné du flux des ordures ménagères est de 76 tonnes (1 foyer = 3 personnes). (45 tonnes en 2017)

La mise en place des sites de compostage partagé public a permis de répondre à une demande locale. D'autres demandes sont à l'étude pour 2019 avec un objectif de 10 sites partagés supplémentaires.

## 5. LA COLLECTE EN DÉCHETTERIES

Les déchetteries sont des centres d'accueil des déchets qui ne peuvent être déposés dans les ordures ménagères. Celles-ci sont équipées d'une plate-forme haute, pour l'accès des usagers, et de 6 à 15 box en contrebas pour la pose des bennes de 10 à 35m<sup>3</sup>. Ces sites comportent une aire réservée aux PAV et une aire abritée pour la collecte des Déchets Diffus Spécifiques (DDS).

Chaque usager (particulier ou professionnel) trie les déchets qu'il apporte sous la surveillance des gardiens de déchetterie. Les gardiens sont chargés de rappeler les consignes de tri et de faire respecter le règlement intérieur voté par le Conseil Communautaire. La qualité du tri étant une condition sine qua non de l'existence de tels sites.

Les professionnels ont accès uniquement à la déchetterie de Vétraz-Monthoux qui dispose d'un pont bascule pour les pesées entrée/sortie permettant d'éditionner la facturation des dépôts en déchetterie. Les tarifs applicables à chaque catégorie de déchet sont révisés annuellement et votés lors du Conseil Communautaire (plus d'informations sur le site [www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr)).



## 5.1 LES HORAIRES D'OUVERTURE EN 2018

<b>OÙ ET QUAND ?</b>	<b>HORAIRES D'ÉTÉ *</b>	<b>HORAIRES D'HIVER *</b>
<b>BONNE</b> Route de la Ripaille	Lundi et samedi 9h - 12h et 13h30 - 19h Du mardi au vendredi 13h30 - 19h	Lundi et samedi 9h - 12h et 13h30 - 17h30 Du mardi au vendredi 13h30 - 17h30
<b>GAILLARD</b> Rue du Transval	Du lundi au samedi 7h30 - 19h	Du lundi au samedi 7h30 - 17h30
<b>SAINT-CERGUES</b> Route de la Vy de l'eau	Lundi et samedi 9h - 12h et 13h30 - 19h Du mardi au vendredi 13h30 - 19h	Lundi et samedi 9h - 12h et 13h30 - 17h30 Du mardi au vendredi 13h30 - 17h30
<b>VÉTRAZ-MONTHOUX</b> « Les Grands Bois » Rue Germain Sommeiller	Du lundi au samedi 7h30 - 19h	Du lundi au samedi 7h30 - 17h30

***Toutes les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés.***

## 5.2 LES DÉCHETS ACCEPTÉS

Toutes les catégories de déchets ne sont pas acceptées sur tous les sites en raison des emplacements disponibles.



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

DÉCHETS ACCEPTÉS		
 Encombrants	 Déchets verts	 Ferraille métaux
 Bois	 Cartons bruns	 Gravats / plâtre
 Pneus sans jante	 Lampes, ampoules et néons	 Verre plat
 Radiographies	 Equipements électriques et électroniques (petit et gros électroménagers, etc.)	 Batteries et piles

DÉCHETS REFUSÉS		
 Peinture	Emballages contenant ou ayant contenu des produits nocifs pour l'environnement (sauf déchets professionnels) : • Produits de jardinage (désherbants, pesticides, etc.). • Produits de bricolage et d'entretien (colles, vernis, peintures, solvants, etc.).	
 Huile (de friture et de vidange)	 Laine de verre	 Textile usagé
 Déchets explosifs et radioactifs	 Bouteilles de gaz	 Ordures ménagères
 Carcasses, pièces ou éléments de voiture/moto/scooter	 Pneus avec jantes	 Médicaments*

\*Les médicaments périmés et leurs emballages doivent être ramené chez votre pharmacien puisque les laboratoires possèdent leur propre système d'association de leurs déchets. Pour le cas particulier des DMSM (Déchets d'Activités de Santé à Risques Infectieux : orguettes, seringues, etc.), consultez les points de collecte sur [www.dechets.fr](http://www.dechets.fr)

### 5.3 NOUVELLES FILIERES DE VALORISATION

Les habitants du territoire ont vu arriver **deux nouvelles filières de tri : les vélos usagés et les lunettes.**

En partenariat avec l'Ordre de Malte France, des points de **collecte des lunettes dans les 4 déchetteries** de l'Agglomération ainsi qu'au siège d'Annemasse Agglo ont été mis en place en janvier 2018.

Chaque paire de lunettes est lavée puis triée par type (correctrice ou solaire) et selon le degré de puissance des verres. Les lunettes sont expédiées en Afrique (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, R.C.A., Sénégal, Tchad, Togo, Guinée Conakry) dans les hôpitaux et dispensaires soutenus ou gérés par l'Ordre de Malte France.



Annemasse Agglo s'est associée à l'association « En Ville à Vélo » et notamment à son atelier « Pignon sur Rue » **pour réutiliser les vieux vélos.**

« Pignon sur Rue » est un atelier d'auto-réparation solidaire, où les adhérents peuvent venir apprendre, transmettre leur savoir et/ou réparer leur vélo. Il est situé Rue des Négociants à Ambilly.

Une fois récupérés, les vélos sont analysés par des techniciens de l'atelier puis sont révisés et remis en état de fonctionnement selon les possibilités. Sinon, ils sont démontés et les pièces mécaniques en état de fonctionnement sont conservées pour de futures réparations.



## 5.4 LA FREQUENTATION DES SITES

Les sites de Vétraz-Monthoux et de Gaillard ont été équipés de boucles de comptage en 2015 et 2016. Le site de Saint-Cergues a été équipé en 2017. Ces équipements permettent de connaître le taux de fréquentation mais aussi les pics de passage sur ces 3 déchetteries.

### Déchetterie de Vétraz-Monthoux

Site	Année	Total	Moyenne	Comptage de pointe	Période de pointe
<b>Dechetterie de Vétraz-Monthoux</b>	<b>2018</b>	<b>188 333</b>	<b>517</b>	<b>1157</b>	<b>11/05/2018</b>
<b>Dechetterie de Vétraz-Monthoux</b>	<b>2017</b>	194 249	532	1097	26/05/2017
<b>Dechetterie de Vétraz-Monthoux</b>	<b>2016</b>	187 114	511	1099	06/05/2016
<b>Différentiel 2018-2017</b>		<b>- 3,04%</b>			

### Déchetterie de Gaillard

Site	Année	Total*	Moyenne	Comptage de pointe	Période de pointe
<b>Déchetterie de Gaillard</b>	<b>2018</b>	<b>76 555</b>	<b>210</b>	<b>530</b>	<b>21/04/2018</b>
<b>Déchetterie de Gaillard</b>	<b>2017</b>	78 237	214	504	08/04/2017
<b>Déchetterie de Gaillard</b>	<b>2016</b>	58 461	236	574	07/05/2016
<b>Différentiel</b>		<b>-2.14%</b>			

*\*L'année 2016 ne comprend que la période d'avril à décembre*



### Déchetterie de Saint-Cergues

Site	Année	Total*	Moyenne	Comptage de pointe	Période de pointe
Déchetterie de Saint Cergues	2018	28 515	78	274	28/04/2018
Déchetterie de Saint Cergues	2017	2438			

*\*L'année 2017 ne comprend que le mois de décembre*





## 5.5 CONTRÔLE D'ACCÈS

Depuis le mois d'octobre 2018, le service déchetterie a déployé une vignette d'accès pour les 4 sites de l'Agglomération. Cet outil a été mis en place pour renforcer le contrôle d'accès et simplifier l'accès aux sites.

Elle permet aux habitants d'accéder aux 4 déchetteries sans avoir à présenter un justificatif de domicile à chaque passage.



Les **vignettes, de trois types, PARTICULIER, PROFESSIONNEL et DEROGATION** sont obligatoires pour tout accès aux déchetteries.

Chaque type est réservé exclusivement à une catégorie d'utilisateur et de véhicules.

Les conditions d'attribution sont les suivantes :

### ❖ **Vignette PARTICULIER**

Donne accès aux déchetteries pour les **apports issus des activités ménagères**. Elle est réservée exclusivement aux particuliers et aux véhicules de catégorie 1.

### ❖ **Vignette PROFESSIONNEL**

Donne accès aux déchetteries pour les **apports issus des activités économiques**. Elle est réservée exclusivement aux professionnels et aux véhicules de catégorie 2 et 3.

### ❖ **Vignette DEROGATION + carte de passage**

Donne accès aux déchetteries pour les **apports issus des activités ménagères**.

Elle est réservée pour les cas suivants :

- Aux particuliers et aux véhicules de catégorie 2 et 3 (cas par cas),
- Prêt régulier du véhicule par un tiers à un résident de l'Agglo,
- Véhicule de fonction.

Toute vignette dérogation accordée donne lieu à l'établissement d'une carte de passages, limités à 24 par an, à présenter à chaque passage en déchetterie.

Les personnes qui, sans véhicule, sont obligées de louer, prêter un véhicule pour évacuer leurs déchets devront se munir d'un justificatif de domicile inférieur à 6 mois.

Des campagnes de distribution ont eu lieu sur les 4 déchetteries pendant 1 mois. **1928 vignettes** ont ainsi été attribuées en direct. Les usagers effectuent leur demande, soit par courrier, soit directement sur le site internet d'Annemasse Agglo à la rubrique déchetteries.

Au 31 décembre 2018, **5220 vignettes avaient été attribuées**.

Le secrétariat de la direction a aussi connu une forte hausse des appels téléphoniques à ce sujet.



**Annemasse Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

## LES CHIFFRES DE LA GESTION DES DÉCHETS

<b>1. ÉVOLUTION DES TONNAGES GLOBAUX DE DÉCHETS .....</b>	<b>33</b>
<b>1.1 TONNAGES COLLECTÉS EN PORTE À PORTE/APPORT VOLONTAIRE.....</b>	<b>33</b>
<b>1.2 TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES .....</b>	<b>34</b>
<b>1.2.1 TONNAGES PAR FLUX.....</b>	<b>34</b>
<b>1.2.2 TONNAGES PAR SITES.....</b>	<b>35</b>
<b>1.2.3 TONNAGES DES ARTISANS.....</b>	<b>36</b>



## 1. ÉVOLUTION DES TONNAGES GLOBAUX DE DÉCHETS

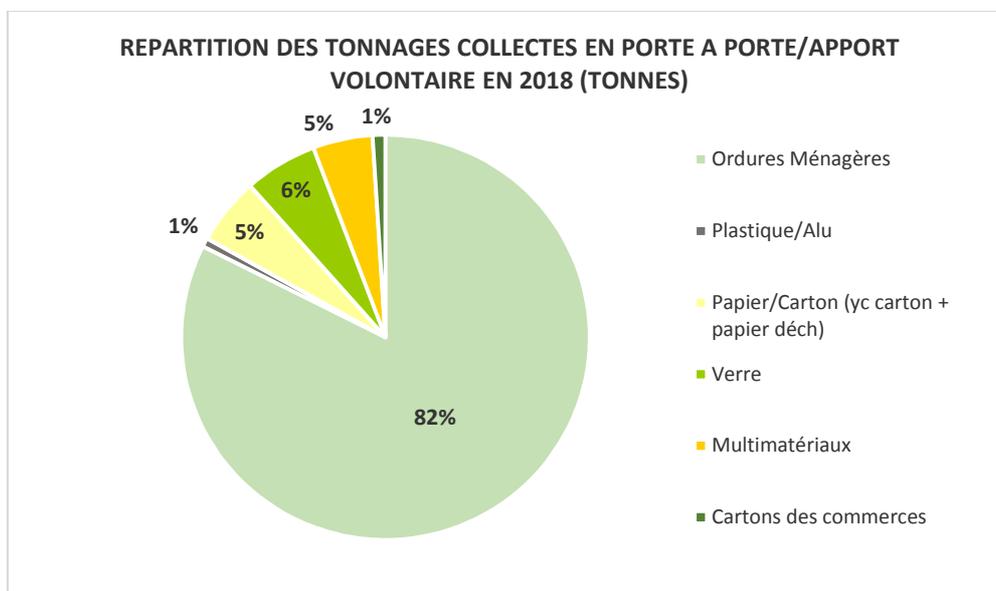
### 1.1 TONNAGES COLLECTÉS EN PORTE À PORTE/APPORT VOLONTAIRE

L'évolution des tonnages de déchets collectés est représentée par le tableau ci-dessous :

Flux	Type collecte	2013	2014	2015	2016	2017	2018	kg/hab	Evolution 2017-2018
Ordures Ménagères	PàP	26118	26254	25849	25734	26042	<b>26642</b>	<b>286,67</b>	<b>2,30%</b>
Plastique/Alu	AV	307	305	289	213	220	<b>225</b>	<b>2,43</b>	<b>2,34%</b>
Papier/Carton (yc carton + papier déch)	AV	2574	2627	2351	1878	1731	<b>1733</b>	<b>18,65</b>	<b>0,10%</b>
Verre	AV	1815	1907	1958	1881	1856	<b>1872</b>	<b>20,14</b>	<b>0,85%</b>
Multimatériaux	PàP			758	1486	1511	<b>1532</b>	<b>16,49</b>	<b>1,39%</b>
Cartons des commerces	PàP	324	325	338	352	352	<b>324</b>	<b>3,48</b>	<b>-7,99%</b>
Dépôts sauvages	AV	122		138	Flux OM	Flux OM	<b>Flux OM</b>		
<b>Total</b>		<b>31260</b>	<b>31418</b>	<b>31681</b>	<b>31544</b>	<b>31713</b>	<b>32329</b>	<b>347,85</b>	<b>1,94%</b>
<b>Tonnages EMR</b>		<b>4695</b>	<b>4839</b>	<b>5356</b>	<b>5458</b>	<b>5319</b>	<b>5363</b>	<b>57,70</b>	<b>0,82%</b>

Population prise en compte : 92 938 habitants DGF 2018.

**Les données sont indiquées en tonnes de déchets pour chaque année**



Pour l'année 2018, le tonnage d'ordures ménagères incinéré à l'UVE de Bellegarde-sur-Valserine connaît une augmentation de 2.30% qui est à corréliser avec l'accroissement de la population.



En comparaison des données de l'année 2017, la collecte mensuelle des matériaux recyclables (sans le verre) a fluctué avec une légère augmentation des tonnages des différents flux. Ainsi, en 2018, en moyenne sur les 12 communes d'Annemasse-Agglo, on compte 57.70 kg d'emballages recyclables collectés par habitant et par an, soit une légère diminution par rapport à 2017 (en corrélation avec l'accroissement de population).

## 1.2 TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES

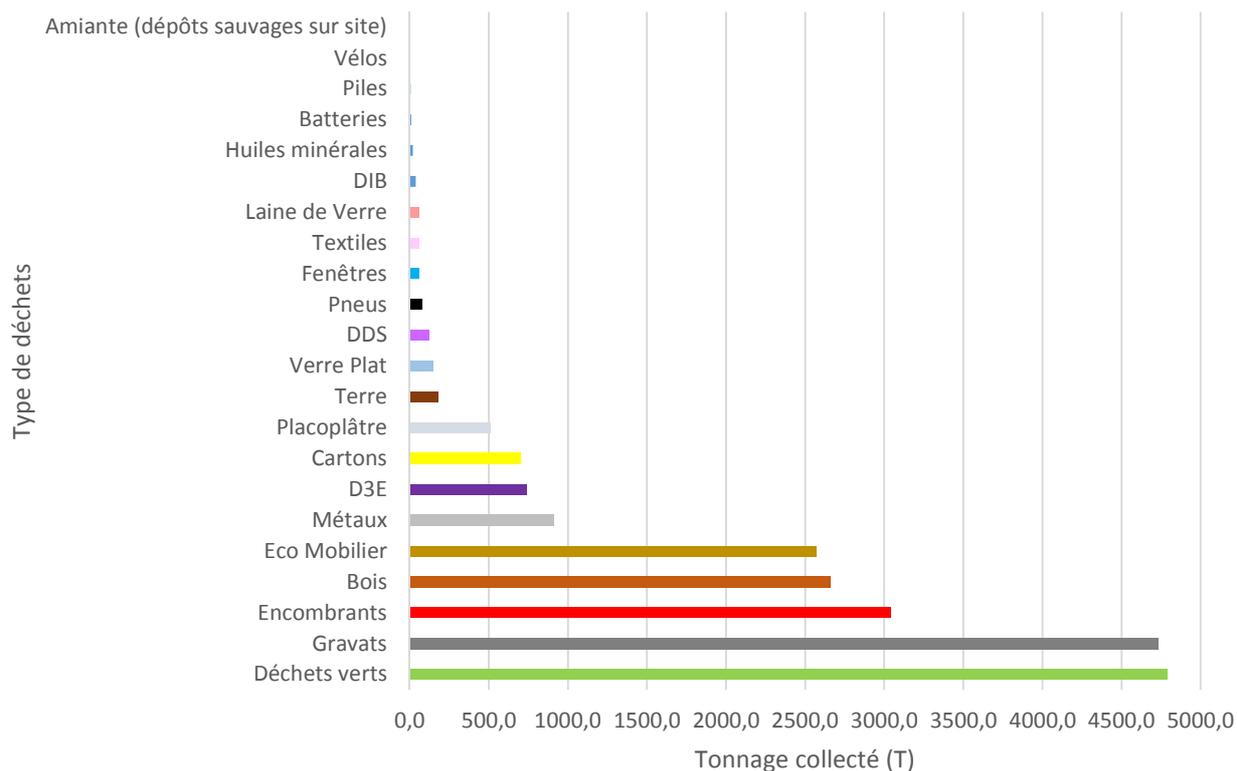
### 1.2.1 TONNAGES PAR FLUX

Flux	2013	2014	2015	2016	2017	2018	kg/hab	Evolution 2017-2018
<b>Encombrants</b>	3421,0	3084,6	3228,3	2903,8	2828,4	3042,8	<b>32,7</b>	<b>7,0%</b>
<b>Eco Mobilier</b>				736,4	1582,5	2570,2	<b>27,7</b>	<b>38,4%</b>
<b>Bois</b>	3553,0	3774,0	3951,5	3487,0	3084,4	2659,8	<b>28,6</b>	<b>-16,0%</b>
<b>Déchets verts</b>	5799,0	6523,2	5827,3	5806,1	4632,8	4790,9	<b>51,5</b>	<b>3,3%</b>
<b>Pneus</b>	60,0	62,8	75,8	59,5	67,3	80,8	<b>0,9</b>	<b>16,7%</b>
<b>Métaux</b>	914,0	771,7	922,1	903,2	924,8	910,1	<b>9,8</b>	<b>-1,6%</b>
<b>Gravats</b>	4119,0	4545,2	4498,0	4327,7	5686,8	4731,0	<b>50,9</b>	<b>-20,2%</b>
<b>Terre</b>		154,0	420,0	550,0	238,0	180,6	<b>1,9</b>	<b>-31,8%</b>
<b>Placoplâtre</b>	287,0	476,9	429,9	494,5	438,6	510,4	<b>5,5</b>	<b>14,1%</b>
<b>Laine de Verre</b>	40,0	50,1	33,1	55,3	51,7	58,3	<b>0,6</b>	<b>11,4%</b>
<b>Amiante (dépôts sauvages sur site)</b>	3,4	27,7	3,4	2,2	0,6	0,5	<b>0,0</b>	<b>-39,1%</b>
<b>DDS</b>	91,0	85,5	84,2	98,8	85,8	126,5	<b>1,4</b>	<b>32,1%</b>
<b>D3E</b>	360,0	396,5	607,3	650,6	696,2	740,3	<b>8,0</b>	<b>6,0%</b>
<b>Verre Plat</b>	141,0	189,0	149,9	164,3	172,2	146,5	<b>1,6</b>	<b>-17,5%</b>
<b>Papiers</b>	225,0	272,2	230,9	192,7	49,6			
<b>Cartons</b>	832,0	893,6	852,1	751,3	663,9	698,8	<b>7,5</b>	<b>5,0%</b>
<b>Néons/Lampes</b>	1,0	1,1	1,9	1,6	0,9		<b>0,0</b>	<b>Non transmis par ESR</b>
<b>Piles</b>	5,1	4,5	5,2	4,6	4,5	5,6	<b>0,1</b>	<b>20,0%</b>
<b>Huiles minérales</b>			19,8	20,4	15,3	20,4	<b>0,2</b>	<b>24,8%</b>
<b>Textiles</b>			35,2	59,2	68,8	60,5	<b>0,7</b>	<b>-13,6%</b>
<b>Batteries</b>						10,8	<b>0,1</b>	<b>100,0%</b>
<b>Vélos</b>						1,8	<b>0,0</b>	<b>100,0%</b>
<b>DIB</b>						37,4	<b>0,4</b>	<b>100,0%</b>
<b>Fenêtres</b>						62,8	<b>0,7</b>	<b>100,0%</b>
<b>Total</b>	<b>19851,5</b>	<b>21312,4</b>	<b>21375,8</b>	<b>21268,7</b>	<b>21293,2</b>	<b>21446,8</b>	<b>230,8</b>	<b>0,7%</b>
<b>Evolution</b>	<b>3,1%</b>	<b>6,9%</b>	<b>0,3%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,7%</b>		

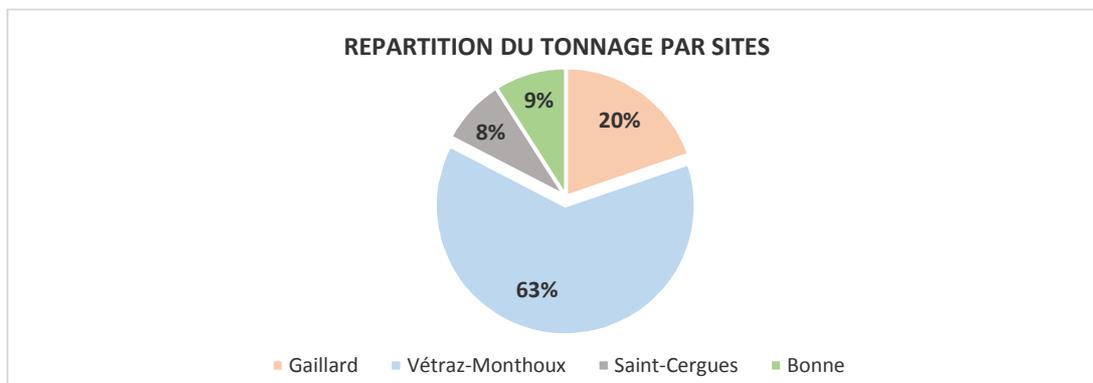
\* population prise en compte DGF DGF 2018 : 92938



## Répartition des tonnages en fonction du type de déchet collecté - 2018



### 1.2.2 TONNAGES PAR SITES





### 1.2.3 TONNAGES DES ARTISANS

Flux	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Artisans (en tonnes - yc administrations)	2120,00	2165,20	2503,00	2146,00	2575,80	2351,48	2222,13	2035,64	2651,37

*Les données sont indiquées en tonnes de déchets pour chaque année*

Le tonnage correspond à 8473 passages enregistrés sur le pont bascule pour l'année 2018.





**Annemasse Agglo**

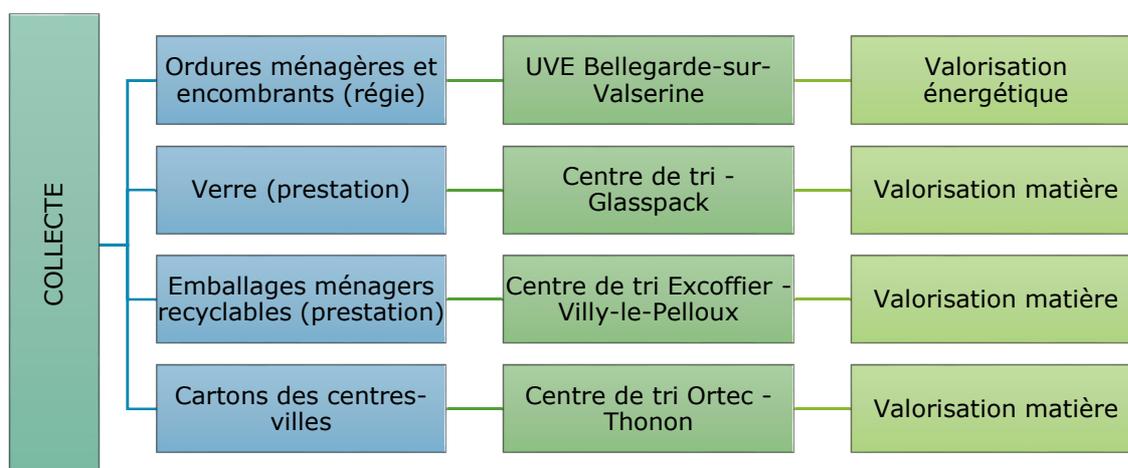
Annemasse - Les Voirons Agglomération

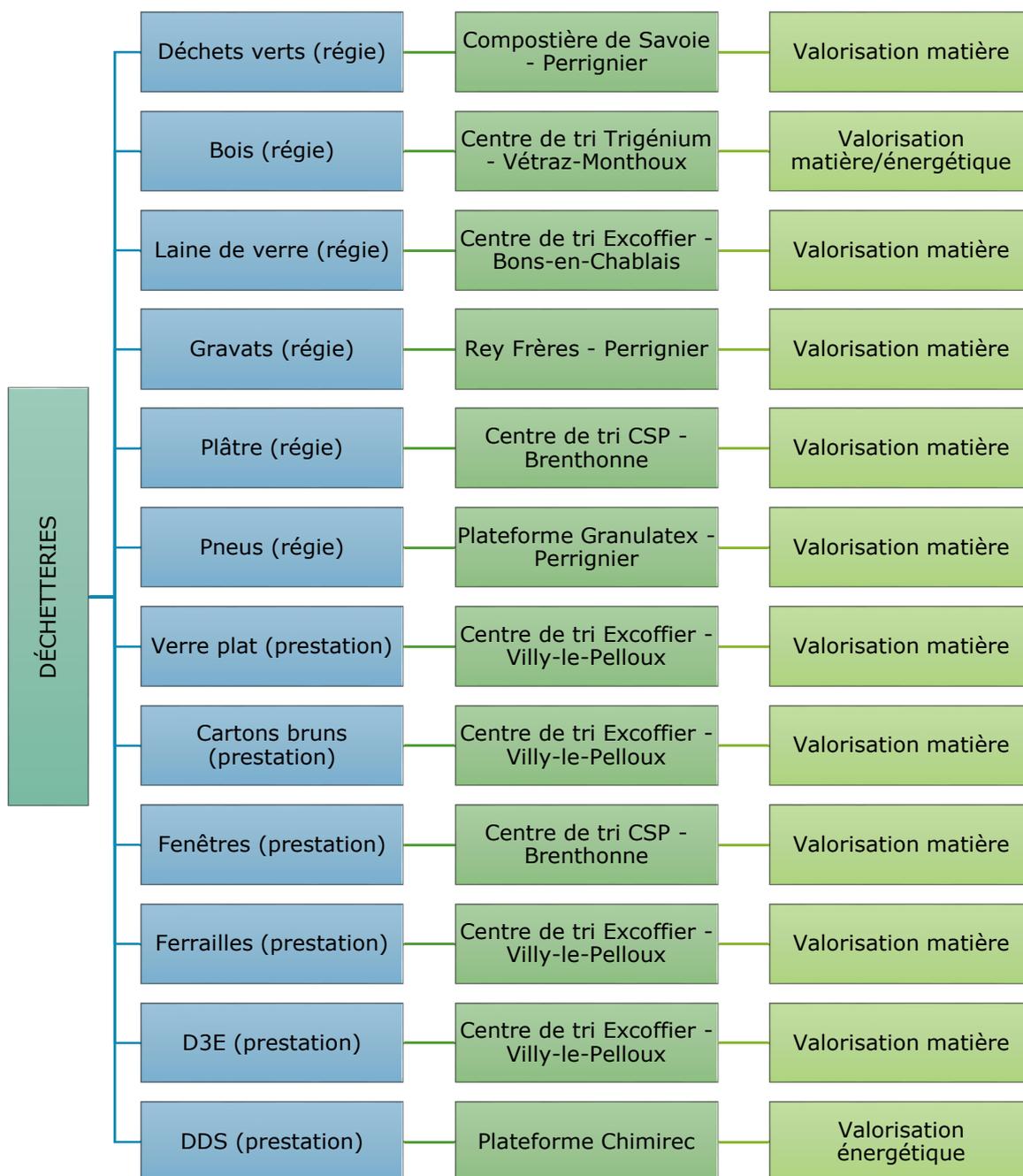
## LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

<b>1. LES EXUTOIRES ET TYPES DE VALORISATION .....</b>	<b>38</b>
<b>2. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS .....</b>	<b>40</b>
<b>2.1 L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE BELLEGARDE-SUR-VALSERINE .</b>	<b>40</b>
<b>2.2 LA RÉPARTITION DES DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR ANNEMASSE AGGLO</b>	<b>43</b>



## 1. LES EXUTOIRES ET TYPES DE VALORISATION





## 2. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les déchets d'Annemasse-Agglo sont valorisés selon 3 modes :

- × **la valorisation matière** : sous forme de matériaux recyclables ou d'objets réutilisables ou ré-employables,
- × **la valorisation organique** : les déchets fermentescibles sont valorisés par compostage,
- × **la valorisation énergétique** : récupération de chaleur émise lors de l'incinération des déchets ménagers et assimilés et valorisation de celle-ci pour des applications directes ou pour produire de l'électricité.

### 2.1 L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE BELLEGARDE-SUR-VALSERINE

Le traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que des DEM collectés en déchetteries, est effectué par incinération, à l'Unité de Valorisation Énergétique de Bellegarde-sur-Valserine (01) construite et gérée par le SIDEFAGE et mise en service en août 1998.

Une fois collectés, les déchets sont transportés jusqu'au quai de transfert d'Étrembières, où ils sont vidés dans une trémie puis compactés dans des conteneurs pour être transférés par rail à l'UVE où ils sont incinérés.

Les données suivantes sont issues du Rapport d'Activité de l'UVE transmis par le SIDEFAGE.

#### Répartition des déchets à destination de l'incinérateur :

##### Valorisation énergétique (Incinération)

Evolution des tonnages traités de 2004 à 2018





## Récapitulatif d'exploitation 2018 :

### LES TRANSPORTS PAR VOIE FERRÉE

#### Tonnages

		Évolution / 2017
Compactés à Saint Pierre en Faucigny (74) :	14 622 tonnes	
Compactés à Etrembières (74) :	42 583 tonnes	
<b>TOTAL livraisons sur les quais de transfert</b>	<b>57 205 tonnes</b>	
<b>TOTAL tonnages confiés à Forwardis</b>	<b>55 646 tonnes</b>	<b>+7,48%</b>

*(dont 4 152 tonnes par route)*



NB 1 : La voie ferrée du Pays de Gex a été fermée par Réseau Ferré de France début mai 2014.

NB2 : les déroutages vers d'autres incinérateurs peuvent être effectués par le SIDEFAGE lui-même depuis ses quais de transfert.

### RÉCAPITULATIF D'EXPLOITATION ANNÉE 2018

#### Bilan temps de fonctionnement et PCI

Temps de fonctionnement		PCI moyen
LIGNE 1	7 396 heures	2 344 (kcal/tonne)
LIGNE 2	7 695 heures	

#### Bilan hydraulique (m<sup>3</sup>)

Eau de ville prélevée	9 419
Eau du Rhône utilisée	21 017 703
Production eau filtrée	402 090
Production eau déminéralisée	17 673

#### Bilan réactifs

Chaux (t)	441
Soude (t)	222
TMT (kg)	1 097
Propane (MWh)	1 554
Charbon actif (t)	86
Urée (t)	675

#### Bilan déchets (tonnes)

Déchets incinérés (t)	120 549
Déchets déroutés (t)	284
Mâchefers valorisés (t)	19 031
Ferailles recyclées (t)	3 960
Non ferreux Brut (t)	464
Non ferreux Net (t)	249
REFIOM (t)	3 114

#### Bilan électrique

Vapeur produite (t)	365 968
Electricité produite (MWh)	67 041
Electricité consommée (MWh)	17 421
Electricité achetée (MWh)	531
Electricité vendue (MWh)	50 151
Chaleur autoconsommée (MWh)	47 435





## Performance énergétique 2018 :

# PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'UVE EN 2018

La performance énergétique de l'installation se calcule suivant la formule ci-dessous :

$$Pe = 1,089 \times [(2,6 \times Ee.p + 1,1 \times Eth.p) - (2,6 \times Ee.a + 1,1 \times Eth.a + Ec.a)] / (2,3 \times T)$$

Avec :

**Pe** Performance Energétique de l'installation

**Ee.p** Electricité produite par l'installation (MWh/an)

**Eth.p** Chaleur produite par l'installation (MWh/an) – Valorisation par réchauffage de l'air de combustion des fours et de la bache alimentaire

**Eth.a** Energie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an)

**Ec.a** Energie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (Propane MWh/an)

**Ee.a** Energie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an)

**2,3** Facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2044 th/t

**T** Tonnage de déchets traité dans l'année par l'UVE.

Dans le cas du SIDEFAGE, les facteurs ci-dessus ont été pour l'année 2018 les suivants :

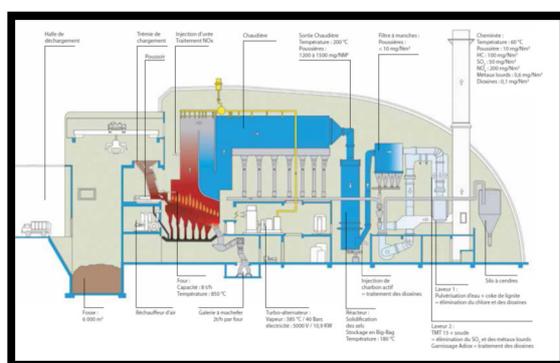
	Résultats 2018	Unité
<b>Ee.p</b>	67 041	MWh
<b>Eth.p</b>	47 435	MWh
<b>Eth.a</b>	0	MWh
<b>Ec.a</b>	1 554	MWh
<b>Ee.a</b>	531	MWh
<b>T</b>	120 549	Tonnes

$$Pe = 1,089 \times [(2,6 \times 67\,041 + 1,1 \times 47\,435) - (2,6 \times 531 + 1,1 \times 0 + 1\,554)] / (2,3 \times 120\,549)$$

$$Pe = 0,878$$

Le résultat étant supérieur à 0,65 l'installation est considérée comme présentant une performance énergétique de niveau élevé.

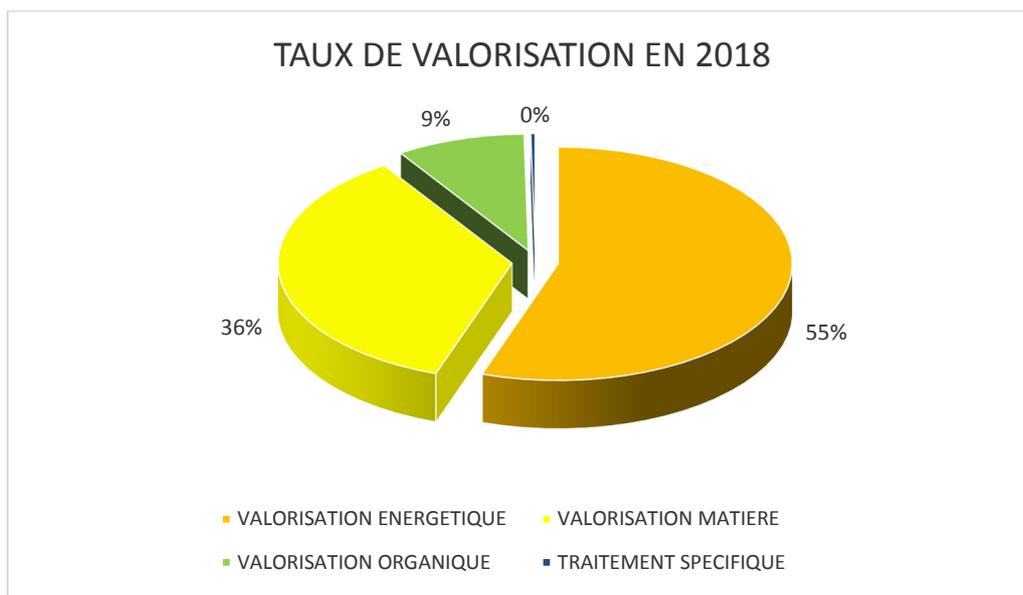
L'usine est équipée d'une turbine permettant de produire de l'électricité. Une partie est utilisée sur place pour son fonctionnement, le reste est vendu à EDF. Il s'agit d'un traitement par valorisation énergétique.





## 2.2 LA RÉPARTITION DES DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR ANNEMASSE AGGLO

TRAITEMENT	2018	REPARTITION
VALORISATION ENERGETIQUE	29722,39	55,3%
VALORISATION MATIERE	19104,07	35,5%
VALORISATION ORGANIQUE	4790,93	8,9%
TRAITEMENT SPECIFIQUE	158,14	0,3%
<b>TOTAL</b>	<b>53775,53</b>	<b>100,0%</b>





# LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA GESTION DES DÉCHETS

<b>1. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS .</b>	<b>45</b>
<b>2. LES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>47</b>
<b>3. LES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>49</b>
<b>4. LES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES.....</b>	<b>50</b>
<b>5. LES COÛTS GLOBAUX DE COLLECTE.....</b>	<b>50</b>
<b>5.1 LES ORDURES MÉNAGÈRES.....</b>	<b>50</b>
<b>6. LA REDEVANCE SPÉCIALE.....</b>	<b>50</b>

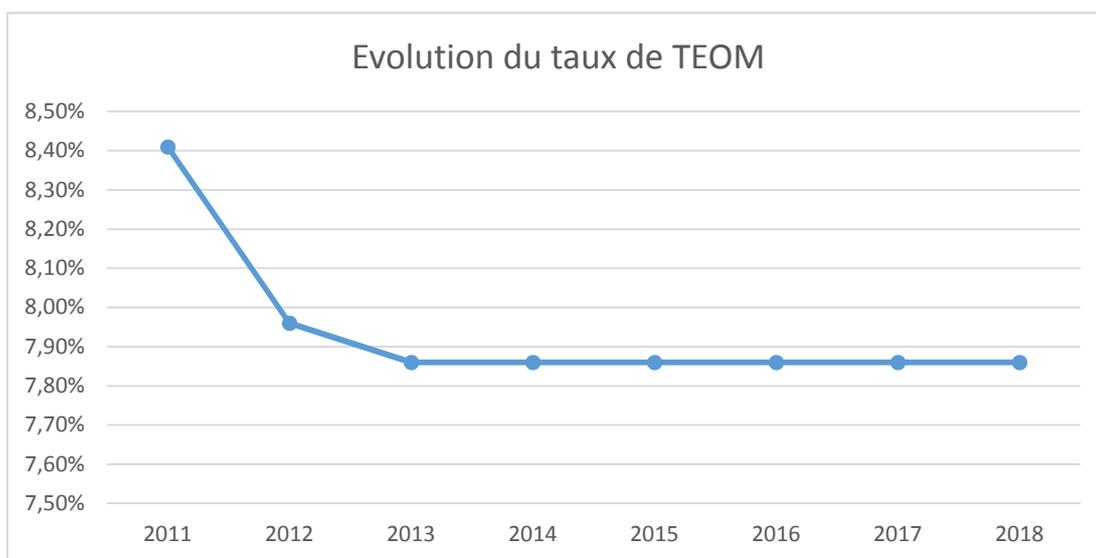


## 1. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS

La direction de la gestion des déchets fait l'objet d'un budget annexe financé majoritairement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Celle-ci est assise sur les bases de la taxe foncière.

### Evolution du taux de TEOM :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Secteur Voirons	8,67%	8,43%	8,41%	7,96%	7,86%	7,86%	7,86%	7,86%	7,86%	7,86%
Secteur Annemasse	8,99%	8,87%								

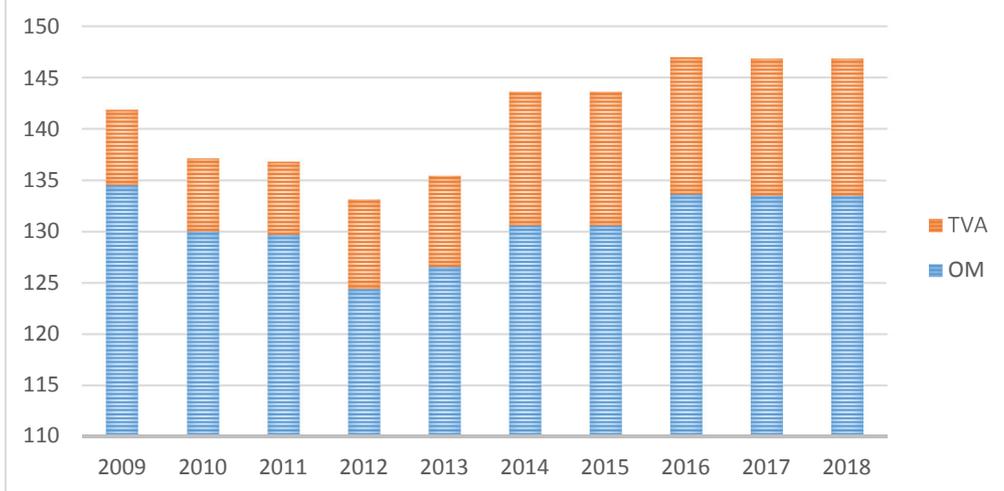


### Evolution du coût de traitement des déchets incinérables :

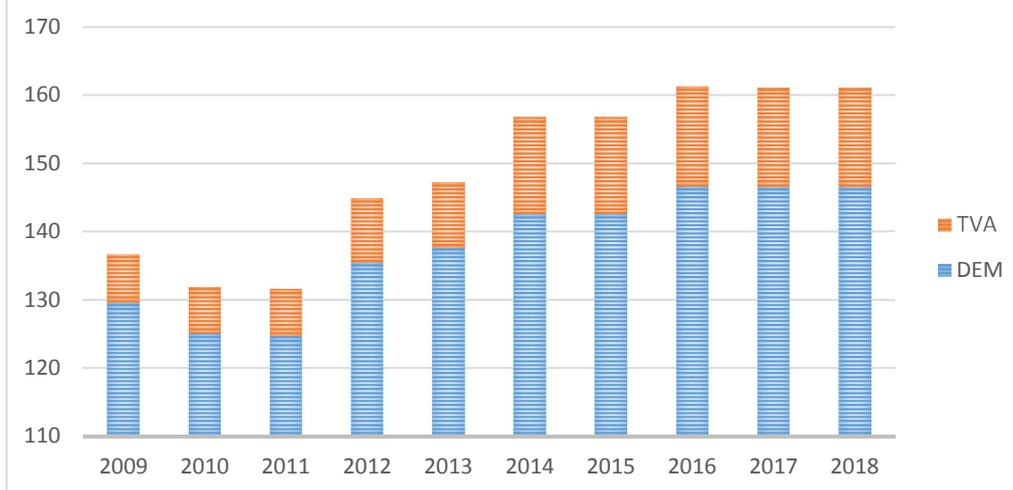
Evolution du coût de traitement (€/tonne)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
OM €HT	126,6	130,57	130,59	133,61	133,5	133,51
DEM €HT	137,6	142,57	142,59	146,61	146,50	146,51
TVA	7,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Total OM €TTC	135,46	143,63	143,65	146,97	146,85	146,86
Total DEM €TTC	147,23	156,83	156,85	161,27	161,15	161,16



EVOLUTION DU COÛT DE TRAITEMENT DES OM



EVOLUTION DU COÛT DE TRAITEMENT DES DEM





## 2. LES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont présentées dans les tableaux suivants. Pour précision :

- La collecte des ordures ménagères en porte à porte est effectuée en régie,
- La collecte des ordures ménagères en apport volontaire est effectuée en prestation de service,
- La collecte des emballages ménagers recyclables est effectuée en prestation de service (porte à porte/apport volontaire),
- La collecte des déchetteries est effectuée, en partie, en régie,
- Le traitement des déchets (collecte et déchetteries) est effectué en prestation de service.

<b>DEPENSES</b>	
<b>Gestion des Déchets</b>	
Frais généraux	234 092,90 €
Entretien véhicules, carburant	399 799,24 €
Assurances	51 709,49 €
Communication	48 201,87 €
<b>Charges de personnel</b>	<b>2 778 521,78 €</b>
<b>Opérations ordre</b>	<b>592 984,56 €</b>
<b>Charges financières (yc reversement TEOM)</b>	<b>114 409,53 €</b>
<b>Collecte par prestataires</b>	<b>759 904,78 €</b>
<b>Cotisation du SIFEFAGE</b>	<b>116 091,25 €</b>
<b>Traitement des OM</b>	<b>3 963 106,02 €</b>
<b>Traitement des déchetteries</b>	<b>1 251 035,26 €</b>
<b>Achats pré-collecte</b>	<b>74 595,49 €</b>
<b>Total global</b>	<b>10 384 452,17 €</b>
<b>Dépenses de fonctionnement 2017</b>	<b>9 792 285,61 €</b>
<b>Différentiel</b>	<b>5,70%</b>



<b>RECETTES</b>	
<b>Gestion des Déchets</b>	
Remboursement rémunération personnel	42 311,04 €
Produit exceptionnels et pénalités	14 770,56 €
Cession véhicules - reprise résultat	23 882,03 €
Remboursement assurances	11 962,79 €
FCTVA	840,00 €
<b>Recettes générales</b>	<b>93 766,42 €</b>
<b>TEOM</b>	<b>9 008 239,00 €</b>
<b>RS</b>	<b>614 036,95 €</b>
<b>Produits de services (dont dépôts professionnels Vétraz)</b>	<b>139 864,06 €</b>
<b>D3E</b>	<b>71 399,06 €</b>
<b>Ferrailles</b>	<b>134 964,63 €</b>
<b>Revente cartons professionnels</b>	<b>22 760,06 €</b>
<b>Eco-Mobilier</b>	<b>26 950,88 €</b>
<b>Vente pré-collecte</b>	<b>41 656,97 €</b>
<b>Total</b>	<b>10 153 638,03 €</b>
<b>Recettes fonctionnement 2017</b>	<b>10 004 186,97 €</b>
<b>Evolution</b>	<b>1,47%</b>

Les recettes (hors TEOM) proviennent :

- De la Redevance Spéciale,
- De la revente des matières : ferrailles, cartons,
- Des soutiens d'éco-organismes : Ecosystèmes, Eco-Mobilier,
- Des dépôts professionnels sur le site de Vétraz-Monthoux.

La collecte sélective des emballages ménagers recyclables est aidée financièrement par un éco-organisme agréé : CITEO. Cette aide à la tonne produite est perçue directement par le SIFAGE qui rétribue un bonus incitatif auprès de ses adhérents en fonction de leur performance de tri. Concernant l'année 2018, aucune aide n'a été reçue à ce titre.



### 3. LES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>	
<b>Gestion des Déchets</b>	
Matériel de transport	442 039,79 €
Outillage/Matériel bureau-info/Constructions légères	20 885,10 €
Titres participation	260,00 €
Frais études/insertion	3 344,64 €
Opérations financières	7 323,18 €
Emprunts	132 289,75 €
Logiciel métiers déchets	1 318,80 €
Fourniture de CE/CSE	13 110,00 €
Installations générales/agencement	20 423,14 €
Aménagement - construction déchetterie - plateforme	308 180,61 €
<b>Total</b>	<b>949 175,01 €</b>
<b>Dépenses d'investissement 2017</b>	<b>1 462 351,57 €</b>
<b>Différentiel</b>	<b>-54,07%</b>

<b>RECETTES</b>	
<b>Gestion des Déchets</b>	
Dotations amortissements	556 627,48 €
Autres aménagements Saint-Cergues	38 754,04 €
Plus ou moins value sur cession immob.	23 882,03 €
Emprunts	910 300,00 €
Frais études/insertion	19 665,02 €
FCTVA	151 928,00 €
<b>Total</b>	<b>1 701 156,57 €</b>
<b>Recettes investissement 2017</b>	<b>1 279 536,44 €</b>
<b>Evolution</b>	<b>24,78%</b>



## 4. LES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Le montant des prestations rémunérées pour l'année 2018 s'élève à 759 904,78€.

## 5. LES COÛTS GLOBAUX DE COLLECTE

La direction de la gestion des déchets s'est engagée dans la démarche ComptaCoût concernant l'analyse des indicateurs financiers. La formation dispensée par l'ADEME a été effectuée et la mise en œuvre de cette nouvelle méthode se fera, parallèlement à la rédaction du rapport annuel, pour l'année 2018.

### 5.1 LES ORDURES MÉNAGÈRES

Le coût global, ramené à la tonne d'ordures ménagères collectées par la direction de la gestion des déchets, en régie directe, sur le territoire d'Annemasse-Agglo, se décompose comme il suit:

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Collecte</b>	86,20 €	85,29 €	95,27 €	95,79 €	99,98 €	111,07 €
<b>Transfert ferr.</b>	37,45 €	39,60 €	39,60 €	40,70 €	40,70 €	40,70 €
<b>Traitement à l'UVE</b>	94,16 €	99,00 €	99,00 €	101,20 €	101,20 €	101,20 €
<b>TGAP+Taxe Bellegarde</b>	3,85 €	5,05 €	5,05 €	5,07 €	4,95 €	4,96 €
<b>Total (TTC)</b>	<b>221,66 €</b>	<b>228,94 €</b>	<b>238,92 €</b>	<b>242,76 €</b>	<b>246,83 €</b>	<b>257,93 €</b>

## 6. LA REDEVANCE SPÉCIALE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la Redevance Spéciale a été étendue, à l'ensemble des producteurs de déchets, sur le territoire d'Annemasse-Agglo et couvre les 12 communes. Celle-ci est appliquée de la manière suivante :

Les redevables	Les dispositions financières
« Exonérés de droit » art. 1382 du CGI	Payent la RS au 1 <sup>er</sup> litre de déchets produit
« Gros producteurs » >1500L/semaine	⇒ Passent par une entreprise privée : exonérés de leur TEOM et ne payent pas la RS ⇒ Utilisent le service public : exonérés de leur TEOM et payent la RS dès le 1 <sup>er</sup> litre de déchets produit



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

<b>« Petits producteurs » &lt;1500L/semaine</b>	Payent la TEOM et ne sont pas soumis à la RS
-----------------------------------------------------	----------------------------------------------

Les tarifs sont appliqués suivant une grille tarifaire révisée annuellement et votée par le Conseil Communautaire.

### Principe de calcul de la Redevance Spéciale :

$$RS = \underbrace{(\text{Volume des bacs} \times \text{Nombre de levées} \times \text{Coût au litre})}_{\text{Part variable}} + \underbrace{80 \text{ €/an}}_{\text{Part fixe}}$$

**Coût au litre d'ordures ménagères en 2018 : 0,037 €**



**Annemasse Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

# BILAN ET PERSPECTIVES DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS



**Annemasse Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération





## 2018

### ■ Collecte des ordures ménagères

- Modification des tournées de collecte sur une partie du territoire.

### ■ Déchetteries

- Définition du projet de réhabilitation de la déchetterie de Bonne,
- Lancement du contrôle d'accès par vignette,
- Mise en place de nouvelles filières : lunettes, vélos.

### ■ Ambassadeurs du tri

- Lancement du site de compostage partagé du Parc Montessuit,
- Plan verre,
- Eco-exemplarité et test du tri des biodéchets au sein de la collectivité,
- Animation « customisation » des bacs de tri à l'école d'Ambilly.

## 2019

### ■ Globalité du service

- Formation des agents de la direction de la gestion des déchets.

### ■ Collecte des ordures ménagères

- Cartographie des tournées de collecte des ordures ménagères.

### ■ Déchetteries

- Réouverture du site de Bonne après totale réhabilitation,
- Modification des horaires d'accès aux déchetteries,
- Mise à jour du règlement intérieur des sites,
- Ajout de nouvelles filières : bouchons.

### ■ Ambassadeurs du tri

- Engagement de la démarche compostage partagé sur l'Agglo,
- Plan verre.



**Annemasse Agglo**  
Annemasse - Les Voirons Agglomération

